

09/03/2017 _ La destruction de la Grange

La destruction de la Grange a eu lieu jeudi 9 mars.

Nous nous sommes rendus sur le chantier (Berthe et Michel) pour expliquer à l'entreprise de démolition GROSS que la Maison du Dinghof, la Grange et la Remise faisaient partie d'un ensemble dont nous avons demandé la protection au titre des Monuments Historiques et qu'elle faisaient l'objet d'un arrêté préfectoral interdisant leur destruction.

En réponse, l'entreprise GROSS a commencé par détruire la Grange avant toute chose, cette provocation ne restera pas impunie.



Le début des opérations pris depuis chez Corinne.



La fin des opérations.



Sur cette photo prise depuis l'immeuble DEBUS, nous distinguons un pan de bois de la Grange en parfait état. De même au sol, on aperçoit des pièces de bois qui étaient assemblées par tenons et mortaises.

Qui a pris l'initiative de faire détruire cette grange qui était encore dans un état correcte de conservation ?

Les responsables de ce gâchis vont devoir s'expliquer devant la justice car les bâtiments à pan de bois étaient protégés par l'arrêté préfectoral du 15 décembre 2016 :

Le diagnostic comprendra deux phases distinctes :

- un diagnostic archéologique du bâti à pan de bois (maison et grange) sera réalisé préalablement à toute destruction. Il comprendra un relevé des techniques de construction et d'assemblages des pièces de menuiserie, une analyse de celles-ci et une ou plusieurs datations dendrochronologiques réalisées sur les éléments les plus pertinents.

- un diagnostic archéologique en tranchées sera également réalisé

Il pourra avoir lieu après démolition des bâtiments existants, hors bâtiments à pans de bois. Cependant, ces immeubles étant situés au cœur d'une occupation médiévale, le terrain peut receler des vestiges qu'il convient de respecter en arasant les bâtiments au niveau du sol actuel.

Notre association demandera la reconstruction à l'identique des bâtiments à pan de bois détruits.